

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 111

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Ventes et cessions

423 351 824 RCS Aix-en-Provence.

IMMOSAD.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 320000 EUR.

Adresse : 25, chemin des Trois Cyprès, CS 80448, 13096 Aix-en-Provence Cedex 2.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion HOLDING CABINET LIEUTAUD DEVELOPPEMENT Société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital social de 8.500.000 € et dont le siège social est 25, Chemin des Trois Cyprès, CS 80 448 13096 Aix-en-Provence cedex 2 (RCS AIX-EN-PROVENCE 523 779 585), société absorbante et IMMOSAD Société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital social de 320.000 € et dont le siège social est 25, Chemin des Trois Cyprès, CS 80 448 13096 Aix-en-Provence cedex 2 (RCS AIX-EN-PROVENCE 423 351 824), société absorbée. AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE IMMOSAD PAR LA SOCIETE HOLDING CABINET LIEUTAUD DEVELOPPEMENT. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 NOVEMBRE 2017, les sociétés HOLDING CABINET LIEUTAUD DEVELOPPEMENT et IMMOSAD ont établi un projet de fusion par absorption de la société IMMOSAD par la société HOLDING CABINET LIEUTAUD DEVELOPPEMENT, à qui la société absorbée apporterait la totalité de son actif, soit 970.153 €, à charge de la totalité de son passif, soit 2.244 €, soit un apport positif net de 967.909 €. Le mali de fusion est de 1.682.359 €. La société HOLDING CABINET LIEUTAUD DEVELOPPEMENT détenant la totalité des parts de la société IMMOSAD, il n'y a pas lieu à augmentation de capital. Compte tenu de la situation décrite, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2017 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. La société IMMOSAD sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'AIX EN PROVENCE le 10 novembre 2017..